



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 200'000.- pour la mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez sur la RC2125

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du 26 août 2020 du Conseil communal,

vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de **Fr. 200'000.-** est accordé au Conseil communal pour la mise en zone de rencontre de la traversée de Montalchez sur la RC2125.
- Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements 6150 et amortie conformément à la loi au taux de 5%.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon